

Site: www.asstv86.fr

Visite effectuée par : Dr LEFEVRE

DEASTANCE SERVICES
TELEPORT 1 AROBASE 6
6 AVENUE GALILEE
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

<u>Assistant(e) Médical(e) à contacter</u> QUINQUENEAU LINE

**1** : 05.49.62.73.87

E-mail: l.quinqueneau@asstv86.fr

Le 23/01/2024

## CONVOCATION A LA VISITE MEDICALE

Nous vous prions de bien vouloir présenter votre personnel à la Visite Médicale de Santé au Travail, qui aura lieu au centre :

## ASSTV à CHASSENEUIL 5 avenue de l'Europe 86360 CHASSENEUIL

Nous vous remercions de transmettre ce document au(x) salarié(s) ci-dessous :

DATE	NOM ET PRENOM	TYPE DE LA VISITE	POSTE DECLARE
jeudi 01 février 2024 14:30	VAUZELLE DAVID	Visite d'information et de prévention : Initiale (Art. R. 4624-10)	DEV WEB

Apporter : carnet de vaccination, verres correcteurs, carte vitale et pièce d'identité.

## Merci de nous informer au plus tôt si ce RDV ne convient pas et de respecter les horaires de convocation.

En cas d'absence non excusée 48h à l'avance jours ouvrés, aucun autre rendez-vous ne sera donné.

<u>Téléconsultation</u>: si la visite est réalisée en téléconsultation, l'Assistante Médicale contactera le salarié par téléphone. Le salarié doit être disponible et dans un endroit sécurisé pour la confidentialité de l'entretien à l'heure du RDV.

La téléconsultation nécessite l'accord préalable du salarié. En conséquence, il peut donner son accord ou désaccord en retour ; sans retour de sa part, son accord est considéré comme tacite.

Pour les VISITES DE REPRISE et PRE-REPRISE, vous pouvez éventuellement demander à votre médecin traitant tous les documents concernant votre arrêt de travail ; Vous pouvez également transmettre ces informations par mail l.quinqueneau@asstv86.fr avant la visite médicale.

Siège social: A.S.S.T.V - 24 rue Salvador Allende BP 72 - 86002 POITIERS CEDEX

Numéro de déclaration Préfecture : 0863002072

Selon l'article L4624-8 du code du travail : « le dossier peut être communiqué à un autre médecin du travail dans la continuité de la prise en charge sauf refus du salarié. » En cas de refus de votre part, nous vous invitons à vous manifester auprès de l'Assistante Médicale. Nous vous informons que les informations collectées de types : personnelles, sociales, médicales et professionnelles font l'objet d'un traitement informatique dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).